

Une convention pour limiter les chats

Le Journal de Gien

04 févr. 2026

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 30 janvier en mairie, sous la présidence de la maire Florence Galzin.



Les chats errants seront identifiés et stérilisés.

Chats errants. La gestion des chats errants a également été abordée. Une convention tripartite sera proposée entre la ville, l'association « Chats castelneuviens Libres » et la clinique vétérinaire de la Guignardière (Chécy) afin de poursuivre les actions de stérilisation et d'identification. Les tarifs des interventions vétérinaires sont encadrés, avec par exemple une castration facturée 24 € TTC, et la participation financière de la commune est fixée à 2.050 € TTC pour la campagne.